



# MOTION DES ADHERENTS DU SNUDI-FO



L'AG des adhérents du SNUDI-FO de la Mayenne s'est réunie le 2 juin à Laval et en visioconférence et en présentiel et a discuté de la situation générale actuelle.

## Grenelle :

L'AG a pris connaissance des conclusions du Grenelle annoncées par le ministre le 26 mai ; sans surprise : **des miettes pour quelques-uns contre la poursuite de l'individualisation des droits et le management dans la lignée de PPCR ! Rien pour les AESH !**

Les 700 millions annoncés par le ministre, se limitent à du saupoudrage : au regard du nombre de personnels, cette enveloppe est largement insuffisante, 70% des personnels ne sont pas concernés, et il est prévu des primes au mérite, dans la logique PPCR.

**L'AG des adhérents du SNUDI-FO rappelle que les enseignants perçoivent en moyenne 27,49 % de moins que les autres agents catégorie A de la fonction publique de l'État ! (D'après la DGFIP)**

Mais les annonces salariales ne sont qu'un écran de fumée ! Le ministre annonce également des mesures relatives à la personnalisation des carrières, au statut des directeurs et à la protection des professeurs. Jean-Michel Blanquer met en avant la notion de **personnalisation des parcours** qui s'articule parfaitement avec PPCR ! C'est la même logique, et cette mécanique extrêmement bien huilée annonce, de fait, la fin de l'égalité de traitement des fonctionnaires de l'Éducation nationale. Elle fait sens également avec la loi Dussopt. L'AG des adhérents du SNUDI-FO 53 s'oppose fermement à ces logiques.

L'AG du SNUDI-FO 53 revendique l'intégration des 49 points d'indices nets supplémentaires (+183€) dans la grille de tous les personnels titulaires et 183 euros nets supplémentaires pour tous les non-titulaires qui n'ont pas de grille, sans contrepartie.

Elle demande l'ouverture immédiate de négociations en vue d'un rattrapage des pertes subies depuis 2000 avec le gel de la valeur du point d'indice et l'inflation, correspondant à 20% d'augmentation de la valeur du point d'indice.

## Loi Dussopt :

Le gouvernement met en œuvre la réforme dite de « transformation de la fonction publique », inscrite dans les objectifs de CAP 2022, notamment en dessaisissant cette année les CAP en matière de contrôle de mutation et bientôt de promotions (2021), en annonçant la suppression/fusion des CT et CHSCT créant ainsi les conditions d'une gestion arbitraire des personnels, et en généralisant la contractualisation dans la Fonction Publique. L'AG du SNUDI-FO 53 exige l'abandon de la loi Dussopt.

## Direction d'école :

La proposition de loi portée par la députée Cécile Rilhac (LREM) transformerait en profondeur le fonctionnement des écoles. Elle propose de conférer un véritable statut aux directeurs, placés en position de supérieur hiérarchique. Cela pourrait aller jusqu'à l'évaluation de leurs collègues.

L'AG du SNUDI-FO 53 refuse fermement le projet de loi Rilhac, comme elle a refusé les GDDE. Les adhérents du SNUDI-FO 53 se félicitent des initiatives prises par le syndicat pour mettre en échec ce projet : propositions aux autres organisations, CHSCT direction d'école, interventions auprès du DASEN...

## **AESH :**

L'AG des adhérents du SNUDI-FO 53 se félicite de l'augmentation du nombre d'AESH adhérents. Elle soutient pleinement la mobilisation du jeudi 3 juin pour laquelle des enseignants seront également présents.

Pour l'AG la situation des AESH est révélatrice d'une politique d'inclusion à tout prix et à moindre coût. L'AG revendique : un statut pour les AESH, un vrai salaire, l'abandon des PIAL et la création des structures spécialisées à hauteur des besoins.

## **Retraites :**

L'AG prend note du gel, de fait, de la contre-réforme des retraites. Les syndiqués demeurent toutefois opposés à toute remise en route du projet combattu en 2019/2020 et restent mobilisés le mettre à nouveau en échec.

Pour ce qui concerne le départ en retraite des enseignants du 1er degré, l'AG mandate le syndicat pour obtenir que les PE puissent, à l'issue de leur carrière, comme l'ensemble des enseignants, cesser leur activité à leur date anniversaire.

## **PPCR :**

L'AG du SNUDI-FO 53 constate qu'après 4 ans d'application, le décret PPCR, adopté par le précédent ministère, a anticipé la loi Dussopt et aujourd'hui le Grenelle, puisqu'il a ouvert la porte à l'arbitraire et au mérite, que ce soit pour les promotions ou les mutations.

L'AG du SNUDI-FO 53 revendique l'abandon de PPCR.

L'AG du SNUDI-FO 53 rappelle son attachement à la formation continue librement choisie. Les animations pédagogiques imposées du « plan français » ou « mathématiques » ne répondent en rien aux demandes des collègues. Les formations « constellations », issues directement du volet « accompagnement » de PPCR sont rejetées par les collègues qui refusent l'auto-évaluation, l'évaluation des pairs, les visites en classe imposées

## **Situation sanitaire :**

L'AG considère que notre employeur n'assure pas la protection qui nous est due, tant au niveau du matériel de protection, qu'au niveau du dépistage ou de la médecine de prévention. Il s'agit aussi dans ce cadre pour l'employeur de couvrir tous les besoins en postes statutaires pour diminuer les effectifs dans les classes ce qui assure aussi une sécurité sanitaire.

L'AG du SNUDI-FO condamne le manque de remplaçants dans les écoles du département, comme elle condamne le fait de missionner des AED pour suppléer des PE. Nous n'avons pas à payer l'incurie du gouvernement et du ministère : ce sont eux qui portent la responsabilité de la situation en continuant de supprimer des classes comme ils continuent à fermer des lits dans le département !

---

L'AG se félicite de la progression constante et significative de la syndicalisation au SNUDI-FO en Mayenne.

L'AG du SNUDI-FO constate que l'outil collectif de résistance, l'organisation de la solidarité entre collègues, c'est le syndicat.

L'AG des adhérents du SNUDI-FO 53 invite l'ensemble des PE et AESH du 1<sup>er</sup> degré de la Mayenne à rejoindre le SNUDI-FO pour renforcer le syndicalisme indépendant et le poids du syndicat vis-à-vis des différents responsables administratifs (IEN, DASEN, recteur)

*Adopté à l'unanimité le 2 juin 2021*

**SNUDI-FO 53** Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, Professeurs des écoles, PsyEN et AESH

10, rue du Dr. Ferron – BP 1037 – 53010 Laval Cedex

Tel. : 06 52 32 30 45 – @ : [contact@snudifo-53.fr](mailto:contact@snudifo-53.fr) – Site : [www.snudifo-53.fr](http://www.snudifo-53.fr) – FaceBook : @snudifomayenne – Twitter : @SNUDIFO53